

---

## Concertation MaPrimeRénov'

### Contribution du Collectif Effnergie

03 juillet 2025

---

*Le Collectif Effnergie regroupe une diversité d'acteurs (collectivités territoriales, syndicats et fédérations professionnels, associations, bureaux d'études, acteurs du financement, etc.) tous engagés pour faire de la rénovation performante une réalité. Les propositions formulées dans cette contribution sont de natures différentes : d'application immédiate afin de permettre la réouverture du parcours accompagné de MaPrimeRénov' dès le mois de septembre, et de moyen terme afin de consolider le dispositif dans le temps et ainsi assurer sa réussite.*

### Introduction

Si aucune réforme n'est parfaite, nous tenons tout de même à saluer le succès marqué par l'introduction du parcours accompagné dans MaPrimeRénov' qui démontre, malgré les discours entendus depuis de nombreuses années, que lorsqu'un dispositif incitatif est correctement pensé, la demande pour des rénovations performantes est là et les ménages s'engagent dans des travaux.

Face à ce constat, nous ne pouvons que regretter de voir MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur suspendu cet été alors même que de nombreuses alertes avaient été soulevées il y a plusieurs mois concernant le budget dédié et la problématique de la fraude. Cette séquence d'annonces et de communication est préjudiciable pour la rénovation, pour les professionnels qui accompagnent cette dynamique et *in fine*, pour la confiance des ménages. Cela n'est également pas neutre vis-à-vis du service public et pourrait remettre en question l'engagement financier de certaines collectivités dans le cadre des pactes territoriaux.

Nous appelons, d'une part, à **rouvrir dès le mois de septembre le parcours accompagné de MaPrimeRénov'**, et d'autre part à **renforcer la gouvernance opérationnelle du dispositif, en associant systématiquement en amont, les représentants de la filière et les collectivités aux processus décisionnels.**

Enfin, nous tenons à rappeler qu'il est indispensable de **massifier les rénovations performantes afin de tenir nos objectifs à l'horizon 2050, à savoir un parc en moyenne au niveau BBC**, et en ce sens, le parcours accompagné de MaPrimeRénov' est un outil essentiel. L'addition de simples mono-gestes ne peut se substituer à une rénovation globale et performante et risque au contraire de tuer le gisement. Afin d'éviter les impasses, il est possible de considérer la rénovation par étapes mais dans un cadre sécurisant les enjeux de performance : c'est tout le sens de la démarche de rénovation BBC par étapes<sup>1</sup>.

Le contexte budgétaire et l'enjeu majeur que représente la rénovation énergétique au regard des objectifs climatiques, économiques et sociaux nécessitent de sécuriser l'utilisation de l'argent public pour des rénovations performantes, s'inscrivant dans une trajectoire de long terme. C'est tout le sens des propositions formulées dans cette contribution.

---

<sup>1</sup> La méthodologie du BBC par étapes a été initiée dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par l'ADEME : B2C2. Cette méthodologie a directement inspiré le niveau BBC 1<sup>ère</sup> étape introduit dans le label réglementaire BBC rénovation.

## Une approche territorialisée renforcée en lien avec les collectivités territoriales : le service public France Rénov' au cœur du dispositif

Il est indispensable de **remettre au cœur du dispositif le service public France Rénov'**. En effet, leur connaissance du territoire et des acteurs y opérant est un atout majeur dans la détection de la fraude le plus tôt possible dans le parcours. De façon générale, une décentralisation du dispositif permettrait de mieux déceler les fraudes car il est plus difficile de passer inaperçu pour les fraudeurs à l'échelle régionale ou départementale.

Afin de renforcer le rôle de France Rénov' dans la lutte contre la fraude, il faut pouvoir **faire intervenir le service public le plus en amont possible, et le plus systématiquement possible, sur les projets**. Pour mieux intégrer les différentes structures qui peuvent intervenir dans l'accompagnement des ménages (standard national, ADIL, CAUE, Espaces Conseil France Rénov' (ECFR), EPCI, etc.), l'utilisation d'un outil de type CRM<sup>2</sup> permettrait d'assurer une meilleure continuité du suivi des ménages dans le temps. Ce CRM permettrait également aux conseillers de signaler les projets où il y a suspicion de fraude et diffuser aux ménages des conseils adaptés. Il pourrait être proposé aux ménages de s'inscrire dans ce CRM via le site France Rénov' pour capter les projets le plus en amont possible.

Ce type d'outil est de nature à améliorer la qualité du conseil et du suivi réalisés par le service public, et ainsi permettre d'en démultiplier l'impact en libérant du temps utile aux conseillers pour accompagner les ménages.

Sans attendre la mise en place d'un tel outil, il est nécessaire que les alertes émises par les ECFR et les collectivités concernant la fraude puissent être prises en compte rapidement et suivies d'effets. La plupart des « gros fraudeurs » sont identifiables très tôt sur le terrain sans pour autant disposer des moyens de réactions adaptés.

Concernant les **demandes d'agrément Mon Accompagnateur Rénov'**, nous proposons de **réintroduire l'avis du CRHH dans les demandes d'agrément et de repasser à une autorisation donnée à l'échelle régionale**, tout en laissant la possibilité aux accompagnateurs disposant des moyens adéquats d'être agréés sur plusieurs territoires. Dans ce cadre, une solution devra être proposée pour éviter les effets de « frontière géographique » (limite entre deux régions) et pouvoir faire appel à l'accompagnateur le plus pertinent géographiquement.

Enfin, une priorité locale pourrait être donnée aux « Mon Accompagnateur Rénov' » conventionnés par les intercommunalités, notamment lorsqu'ils sont intégrés à des Pactes territoriaux pour la rénovation énergétique, afin de renforcer la territorialisation du dispositif et réduire le besoin d'avance - voire de financement de la mission d'accompagnement - pour le ménage.

## Des professionnels compétents et qualifiés

La qualité des travaux de rénovation engagés repose notamment sur des professionnels compétents tout au long du parcours de rénovation. Si l'argument du manque de professionnels a souvent été utilisé pour limiter l'encadrement des qualifications demandées, l'expérience nous montre que cela amène rapidement à des problèmes majeurs de qualité et de fraude. Il faut donc poursuivre l'accompagnement à la montée en compétences des professionnels et recourir à des qualifications exigeantes.

Concernant les professionnels habilités à réaliser des **audits énergétiques** dans le cadre du parcours accompagné, il est indispensable de **recourir à des professionnels qualifiés**<sup>3</sup>. Ces qualifications pourront par ailleurs évoluer et être renforcées en lien avec les acteurs concernés. En complément, il est nécessaire d'assurer une **stricte indépendance** entre les personnes habilitées à réaliser les audits énergétiques et les entreprises de travaux.

---

<sup>2</sup> Outil de gestion et suivi de la relation client

<sup>3</sup> OPQIBI 1905 ou 1911, Qualibat 8731, architecte qualifié pour la réalisation d'audit énergétique

Concernant les professionnels Mon Accompagnateur Rénov', il est nécessaire de soutenir l'émergence de cette profession via l'établissement de **référentiels de compétences renforcés**, qui pourront ensuite être complétés localement en fonction des **spécificités territoriales**.

Enfin, de façon générale, il serait intéressant de travailler à une meilleure diffusion des outils existants (par exemple, fiches de réception des travaux du programme PROFEEL, outil BBC par étapes<sup>4</sup>, boîtes à outils développées localement, etc.) afin de favoriser les bonnes pratiques et que chaque professionnel puisse se concentrer sur son cœur de métier.

## Un dispositif à la hauteur des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

Si chacun mesure les contraintes budgétaires actuelles, il est pourtant indispensable de poursuivre les efforts de financement de la rénovation performante. En effet, pour les ménages modestes et très modestes, ce n'est qu'à la condition d'un reste à charge faible qu'ils pourront s'engager dans de tels travaux. Le succès du parcours accompagné auprès des ménages à faibles revenus habitant dans des passoires énergétiques en témoigne.

L'enjeu est donc d'augmenter l'impact des financements publics en finançant les bons travaux, c'est-à-dire les plus efficaces et permettant une réelle baisse des consommations d'énergie et des émissions de GES cohérente avec la trajectoire à horizon 2050, tout en limitant l'effet inflationniste des aides.

A ce titre, il est souhaitable **de maintenir le plafond actuel de 70 000 € et le bonus de « sortie de passoires »**. En effet, une augmentation du reste à charge pour les ménages les plus modestes mettrait en péril nombre de projets nécessaires à la sortie de précarité énergétique. En complément, afin de limiter les dérives observées, il est nécessaire d'engager une discussion sur **les moyens d'encadrer la bonne utilisation de ces fonds**.

Plusieurs pistes de réflexion mériteraient d'être creusées :

- **assortir les financements les plus importants d'un objectif de performance renforcé** associant qualité de l'enveloppe via le critère Ubat, mesure de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment et de performance réelle, contrôles sur la ventilation, atteinte d'une classe DPE, mesures de lutte contre les surchauffes estivales, etc. ;
- compléter le plafond global de travaux par des plafonds par lots de travaux, tant pour les systèmes que pour l'isolation. Ces plafonds peuvent s'inspirer de ce qui est déjà appliqué pour les mono-gestes avec une adaptation à l'échelle territoriale ;
- intégrer une variable en lien avec la surface du projet. Il est évident que le coût d'un projet de rénovation pour une maison de 50 m<sup>2</sup> ne peut être le même que pour une de 150 m<sup>2</sup>. Si localement, les services instructeurs peuvent prendre en compte cet aspect, cela nécessite une information transparente.

Le Collectif Effinergie, dans la continuité du travail mené sur le label BBC rénovation, est tout à fait disponible pour accompagner une telle réflexion afin de trouver l'optimum entre les exigences techniques et la lisibilité et accessibilité du dispositif.

Enfin, si un recentrage du dispositif est effectué, il est essentiel de **maintenir le parcours accompagné pour les ménages modestes et très modestes habitant des logements classés en étiquette E, F et G du DPE, quelle que soit la source d'énergie utilisée pour le chauffage**. S'il est nécessaire de décarboner le parc bâti, cela ne peut se faire sans une baisse réelle des consommations d'énergie nécessaire à la lutte contre la précarité énergétique : l'isolation des logements ou le remplacement des radiateurs à effet joule ne peuvent être mis de côté par le principal outil incitatif.

---

<sup>4</sup> <https://www.bbc-par-etapes.fr/>

## Fluidifier l'instruction des dossiers

L'allongement des délais d'instruction constaté ces derniers mois témoigne tant de l'engouement autour du dispositif, que de l'augmentation des tentatives de fraudes. Pour les ménages comme pour les entreprises, il est indispensable de revenir à des délais cohérents, notamment par rapport à la durée de validité des devis. En complément des propositions déjà formulées par le Gouvernement pour résorber le stock de dossiers, il nous semble intéressant de travailler sur deux leviers :

- humain : renforcer les moyens humains dédiés à l'instruction des dossiers, dès à présent, tant au niveau national qu'au niveau des services déconcentrés (DDT et DDTM) en impliquant pleinement les préfets dans l'évaluation des besoins réels ;
- numérique : utiliser le numérique pour faciliter l'instruction des dossiers, notamment au niveau des contrôles de complétude et de cohérence.

Par ailleurs, nous proposons **d'expérimenter l'instruction des dossiers en local**, par les collectivités délégataires des aides à la pierre volontaires ou les services déconcentrés, pour l'ensemble des catégories de revenus. Cela permettrait une cohérence d'ensemble à l'échelon territorial et une meilleure capacité à suivre les projets en s'appuyant sur les expertises disponibles tout en travaillant à l'harmonisation des pratiques. Cela ne sera possible qu'à la condition d'avoir les effectifs humains suffisants.

Enfin, une réflexion devrait être lancée pour évaluer la capacité à mutualiser les instructions lorsque un dispositif territorial complète le financement d'un projet. Il est également à noter qu'**une instruction simplifiée pourrait être faite lorsque les projets vont chercher un label réglementaire BBC rénovation** et qu'un organisme certificateur intervient déjà pour s'assurer de la conformité du projet avec les exigences techniques du label. Un travail exploratoire pourrait être mené afin de limiter les doubles contrôles et ainsi de fluidifier les process entre les différents dispositifs.

## Une trajectoire à construire pour donner de la visibilité

Si la réforme de MaPrimeRénov' a constitué un progrès majeur vers la rénovation performante, il est nécessaire de s'inscrire dans **une logique de trajectoire à moyen-long terme cohérente avec l'objectif inscrit aujourd'hui dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, à savoir un parc en moyenne au niveau BBC à l'horizon 2050.**

Pour cela, il nous semble nécessaire de travailler à une trajectoire de transition des mono-gestes au profit de la rénovation d'ampleur. Cela permettrait de donner une impulsion claire aux professionnels comme aux ménages, de permettre la montée en puissance de la filière de la rénovation performante et de planifier un cadre incitatif cohérent avec le cadre réglementaire, et notamment l'interdiction progressive de location des passoires énergétiques.

Cette trajectoire permettrait également de proposer un cadre pour les ménages ayant déjà réalisé un premier geste de rénovation et souhaitant désormais s'engager dans un parcours accompagné. En effet, la seule addition de mono-gestes ne permet pas l'atteinte d'un niveau de performance satisfaisant et il semble intéressant de proposer un cadre afin de permettre la poursuite du parcours pour les ménages qui n'auraient pu bénéficier d'un parcours accompagné dès le départ.

Cette trajectoire pourrait s'inscrire dans les travaux nécessaires à l'élaboration du plan national de rénovation des bâtiments inscrit dans l'article 3 de la DPEB qui prévoit des jalons intermédiaires pour suivre l'évolution du taux de rénovation.

Dans ce cadre-là, il apparaît également important **d'orienter les mono-gestes résiduels vers les travaux les plus pertinents en s'inscrivant pleinement dans cette trajectoire.**

Conformément à l'esprit initial de la réforme de MaPrimeRénov' prévue pour 2024, il est essentiel d'interdire le simple changement d'un système de chauffage ou de refroidissement dans les passoires thermiques. Seule une approche globale permet de sortir durablement de la précarité énergétique et d'atteindre les objectifs de long terme.

En complément, il est nécessaire de prioriser la sobriété et le traitement de l'enveloppe via l'isolation : un changement de système de chauffage ne peut pas intervenir sans geste d'isolation. Dans cette logique, il nous semblerait utile que l'ensemble des gestes d'isolation de l'enveloppe soient éligibles ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, les mono-gestes doivent permettre de financer des travaux simples et accessibles d'adaptation du logement aux fortes chaleurs en privilégiant les solutions passives ou faibles consommatrices d'énergie (brasseurs d'air, protections solaires extérieures, vitrages à contrôle solaire ou films pour vitrage, etc.).

## Conclusion

Si les propositions formulées sont de nature et de temporalité diverses, nous sommes convaincus qu'elles sont à même de contribuer à fiabiliser et renforcer le dispositif MaPrimeRénov' dans le temps.

En complément, il nous semble essentiel de stabiliser le cadre incitatif et réglementaire dans le temps. Cela passe par un **budget 2026 ambitieux et mis en cohérence avec les objectifs**, et en particulier ceux inscrits dans les pactes territoriaux signés. Les dispositifs de financement de la rénovation énergétique ne peuvent reposer uniquement sur le CEE et doivent continuer à être inscrits dans le budget de l'Etat.

Enfin, si la **question du coefficient de conversion de l'électricité entre l'énergie primaire et l'énergie finale (PEF)** ne fait pas partie des sujets évoqués dans le cadre de cette concertation, de nombreux signaux font craindre une modification brusque et sans concertation de ce coefficient. **Une telle modification fait peser des risques majeurs sur la politique de lutte contre la précarité énergétique et risque de déséquilibrer de façon durable la dynamique actuelle de rénovation.** A titre d'illustration, avec un PEF fixé à 1,9, 50 % des passoires énergétiques chauffées par effet Joule sortiront du statut de passoires sans aucune action de rénovation retardant d'autant la nécessaire transition énergétique du secteur et maintenant des factures élevées. Il est absolument nécessaire que ce débat ait lieu de façon transparente et sur la base d'analyses objectives, notamment concernant les impacts pour la filière économique (y compris la filière industrielle des PAC). Sans cela, nous risquons de perdre définitivement la confiance envers la rénovation énergétique et son principal instrument de mesure : le DPE.

---

## Contact

Marie GRACIA, Directrice | [gracia@effnergie.org](mailto:gracia@effnergie.org) | 06 65 08 75 39

## Le Collectif Effnergie

Reconnue d'intérêt général et experte dans son domaine, l'association Effnergie rassemble depuis 2006 des acteurs d'horizons variés avec pour objectif de massifier les bâtiments à faibles impacts énergétique et environnementaux. Grâce à ses labels préfigureurs, le Collectif Effnergie a permis de généraliser les bâtiments neufs à basse consommation en France et travaille à la massification de la rénovation énergétique performante. L'association diffuse de nombreux outils, dont l'Observatoire BBC, permettant de réaliser un indispensable retour d'expérience sur les bâtiments performants et ainsi d'accompagner la montée en compétences de la filière.

[www.effnergie.org](http://www.effnergie.org) | [www.observatoirebbc.org](http://www.observatoirebbc.org)